

# BULLETIN MUNICIPAL



**SEPTEMBRE 2022**

*Retrouvez votre bulletin municipal sur [www.loupiacdelareole.fr](http://www.loupiacdelareole.fr)*

## Note d'information

### Donner du sens à la circulation

La fermeture du pont du Rouergue entraîne une modification des flux routiers vers les voiries communales, d'intérêt intercommunautaire, notamment la VC2 de notre commune, cette voie se dégrade fortement car elle n'est pas calibrée pour absorber le même flux qu'une route départementale.

Dans ce contexte, la communauté de communes nous propose de prendre sans tarder des mesures conservatoires.

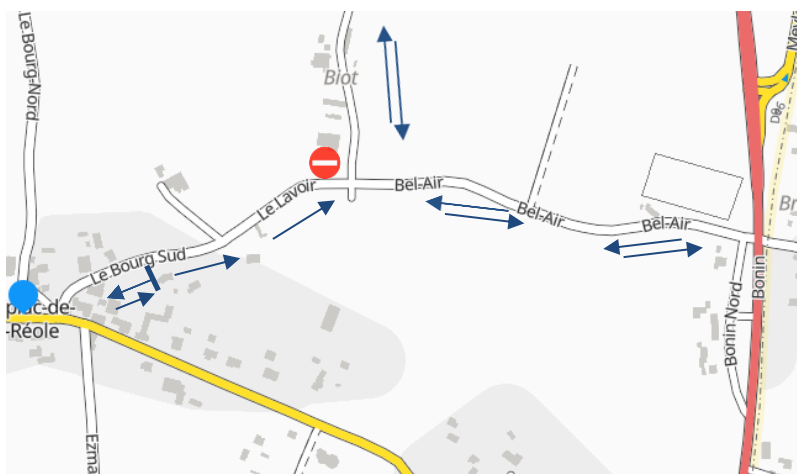
Je vous informe que, par arrêté municipal n°202205190722 du 19 juillet 2022, il a été instauré, dans l'agglomération de Loupiac de La Réole, sur la voie communale n°2 du Lavoir, entre la route départementale n°224 et la voie communale n°6 de Chauvin à Biot, un sens unique de la circulation dans le sens ouest-est, soit du centre bourg vers le stade. Il restera possible d'aller à Biot et Chauvin depuis le stade.

Cette décision a été motivée par 2 raisons essentielles :

1. la circulation sur la voie communale n°2 s'est intensifiée ayant pour conséquence des dégradations importantes des rives de chaussée.
2. la largeur de la chaussée de la voie communale n°2 de 3.80 m n'autorise pas le maintien de cette circulation dans de bonnes conditions de sécurité.

Dès la mise en place de la signalétique, l'accès au bourg depuis le CD9 se fera uniquement par la D224 de Loupiac à Blaignac.

Le Maire,  
Emmanuel GIL



---

## INFORMATIONS DIVERSES

---

### Marche Rose Samedi 29 octobre

Loupiac de la Reole  
se mobilise pour  
**Octobre Rose**

- Rendez vous devant la Mairie pour une boisson chaude offerte par la commune
- Vente d'accessoires Roses au profit de la lutte contre le cancer
- Départ ensuite pour une marche de 8 km autour de Loupiac de La Réole
- Arrivée à la salle des fêtes pour un apéritif offert par le comité des fêtes

Renseignements:  
Thierry 06 22 27 67 79  
Bernard 06 22 99 31 40

**Samedi 29 Octobre 2022  
à 9 heures**

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

\*\*\*\*\*

### Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, nous nous rassemblerons ce jour anniversaire de l'armistice pour honorer la mémoire de nos anciens qui se sont sacrifiés pour la France.

***Rendez-vous à 10h devant le monument aux morts***

La cérémonie sera suivie d'un apéritif auquel vous êtes tous conviés.

\*\*\*\*\*



## La fibre arrive à petit train

A l'heure actuelle, 182 foyers sont éligibles sur 253 recensés, ce qui correspond à un taux de couverture fibre sur la commune de 72%.

Cette carte est la disponibilité de la fibre sur notre commune au 15 septembre 2022.

Le COVID a ralenti le rythme des installations, mais tous les foyers de Loupiac – sauf les 2 maisons de Banieux, encore en cours d'étude – sont dans une des 3 situations suivantes :

- orange : travaux de déploiement en cours, ce qui veut dire que les travaux ont commencé, ou sont peut-être terminés
- jaune : raccordement en cours de finalisation. Sans doute une étape intermédiaire...
- vert : la seule couleur intéressante, vous pouvez contacter votre opérateur pour qu'il vienne vous installer la fibre dans votre maison.

Le site Gironde Haut Méga permet à chacun de connaître l'état d'avancement de son raccordement, ainsi que de vérifier si son adresse physique est bien référencée :

<https://www.girondehautmega.fr/>



\*\*\*\*\*

## Dépôt sauvage !!!



Il est fort regrettable de constater la multiplication des dépôts sauvages en pleine nature, qui viennent compléter les canettes et bouteilles jetées régulièrement sur les bas-côtés de notre commune.

Pour rappel, il est interdit de jeter ou abandonner ses déchets dans la rue (voie publique ou privée). **Ne pas respecter l'interdiction est passible d'une amende.**



\*\*\*\*\*

## GEDICOM EN SOUTIEN DU PCS

Que d'acronymes barbares, mais pas pour longtemps. Loupiac de la Réole, comme toutes les communes françaises, a un PCS, un Plan Communal de Sauvegarde.

Ce PCS doit permettre à la commune :

- de faire face à des situations très diverses nécessitant une réaction rapide : accidents de la route de grande ampleur, phénomènes climatiques exceptionnels (tempête, incendies, inondations, ...) problèmes sanitaires (épidémies, canicule...) ou perturbation de la vie collective (coupures durables d'alimentation en eau ou en électricité...).
- d'organiser une réponse adaptée à l'évènement afin d'éviter une situation de crise.

Le but est la protection de la population : cela commence par des actions de sauvegarde – informer, puis alerter et mettre à l'abri, en prodiguant soutien, assistance et ravitaillement aux personnes en difficulté. La commune et la communauté de communes peuvent s'il le faut interdire l'accès de certaines zones en barrant des routes ou interdisant l'accès de massifs forestiers. Puis il y a les secours à apporter qui relèvent des services d'urgence, pompiers, SAMU, régie d'électricité, police etc. Encore faut-il qu'ils aient les bonnes informations, et en temps réel.

La priorité pour la commune est d'informer la population. Le garde champêtre a pendant longtemps assuré cette fonction, et le téléphone depuis quelques années tente de le remplacer. Mais la crue hivernale de la Garonne en février 2021 a mis en évidence le changement de comportement de la population : nouveaux habitants peu au fait des caprices de Dame Garonne, exigences accrues d'être prévenus et aidés.

Pour répondre à la nécessité d'informer la population, Loupiac de la Réole comme plusieurs communes de la CdC a souscrit un abonnement chez Gedicom, une entreprise chargée d'envoyer l'information de différentes façons : messages vocaux, SMS, e-mails, etc. et de façon ciblée (toute la population pour une tempête, un accident nucléaire, mais seulement les habitants de la zone inondable pour une sortie de la Garonne). Et GEDICOM peut s'assurer que l'information a bien été lue.

C'est pour cela que tous les habitants ont reçu un formulaire à remplir avec numéro de portable et adresse mail pour constituer la liste transmise à GEDICOM. Les habitants n'étant pas inscrits peuvent encore le faire en venant en mairie ; ils ont évidemment toujours les moyens d'information habituels à leur disposition. Des tests sont prévus dans les semaines à venir pour les personnes qui ont déjà fourni leurs coordonnées téléphoniques.

\*\*\*\*\*



### Une jeune Loupiacaise bien en selle

Ce curieux engin muni de 2 roues et d'une selle symbolique est un BMX avec lequel Alizée Noël est en parfaite synergie.

En juillet, Alizée a participé à la demi-finale des championnats du monde et une chaussure mal clipsée lui a joué un sale tour en l'empêchant d'atteindre le stade de la finale du championnat du monde de BMX cadette.

Acceptée en Sport Etudes, elle va pouvoir vivre sa passion du BMX et nous lui souhaitons de réussir dans tous les domaines. A bientôt pour de futurs exploits !

## ETRANGES ETRANGERES

« On peut arracher l'homme du pays, mais vous ne pouvez pas arracher le pays du cœur de l'homme » John dos Passos

Voilà 5 ans déjà, un précédent article paru dans notre gazette communale évoquait l'histoire des réfugiés lorrains au début de la seconde guerre mondiale. Cet épisode avait marqué durablement l'histoire de nombreuses communes aquitaines et occitanes. Nos écoles avaient vu arriver des dizaines d'enfants se serrer sur les bancs et gonfler les effectifs, à moyens constants dirait-on aujourd'hui. De nombreuses familles avaient contribué à rendre supportable cet exode organisé par les autorités. Pendant deux ans, le sud-ouest avait pris l'accent de l'Est. Cf. article Histoire et histoires de notre école (5) sur le site internet (rubrique le Village / Histoire du Village / L'école de Loupiac).

Nous vivons l'année 2022, dont beaucoup d'historiens pensent qu'elle marque le véritable début du vingt et unième siècle comme 1914 a marqué le véritable début du vingtième. Le fait qu'elle commence par une série de catastrophes n'est pas forcément un signe réjouissant.

2022 c'est le retour de la guerre, ce que nous, européens de l'ouest (au sens géographique) pensions réservé aux livres d'histoire. La guerre en Ukraine, cette république de l'URSS dont l'école nous avait enseigné, pour les plus anciens d'entre nous, qu'elle était le grenier à blé de la Russie. Puis ce pays indépendant depuis 1992 qu'on avait un peu de mal à situer sur la carte mouvante de l'Europe de l'Est entre Moldavie, Biélorussie et pays baltes.

Les moyens de communication actuels qui ne laissent rien ignorer du moindre fait dans les coins les plus reculés de la planète, ont fait entrer sur nos écrans les images terriblement réelles de destructions et de chaos, les visages hagards des populations, la détermination des résistances, mais aussi la peur et la fuite des plus fragiles : les enfants et les femmes.

Ces images et les récits qui les accompagnent ont généré en France et en Europe en général une vague d'émotion qui a amené un véritable élan solidaire spontané en dehors de toute organisation étatique. Une entreprise du territoire, avec le concours de bénévoles et d'associations engagées a affrété un bus et mis à disposition des chauffeurs pour se rendre en Ukraine avec un chargement de produits de première nécessité et ramener au retour un groupe de réfugiés.

C'est ainsi que plus de 80 ans après l'arrivée des lorrains, le 24 mars, un mois après le début du conflit, a débarqué du bus devant la salle des fêtes un groupe de 45 ukrainiens presque exclusivement des femmes et des enfants avec un maigre bagage. Toutes rassemblées selon le plus pur des hasards dans un centre d'accueil polonais.

Les hommes, pères, maris, frères sont restés pour défendre leur pays.

Des bénévoles avaient préparé de quoi se restaurer après ce périple compliqué, mais on sentait bien que l'appétit mettrait du temps à revenir.

Il est vrai que le spectacle de cette population tellement semblable à ce que nous sommes a de quoi nous interroger sur la fragilité de notre situation, peut-être la fin d'une innocence ou d'une insouciance.

Ces femmes, urbaines pour l'essentiel, européennes jusqu'au bout des ongles, aux smartphones vissés à la main, aux ados coiffés selon la dernière mode vivent une des pires angoisses humaines : le vide devant soi, l'incertitude de l'avenir.

Les services et les élus de la Communauté des Communes ont apporté leur soutien logistique et administratif en planifiant l'accueil dans les familles volontaires (plus de 160 possibilités d'accueil ont été recensées). Des bénévoles, membres du Comité des Fêtes ont assuré le lien entre les familles d'accueil. Une toile s'est tissée pour sécuriser, rassurer, protéger cette population déracinée.

L'émotion passée, plus de 5 mois après cette arrivée et alors que l'issue à cette guerre est plus que jamais incertaine, les ukrainiennes sont toujours là, certaines ont changé de famille, d'autres ont changé de région, mais toutes réapprennent à vivre parmi nous, beaucoup travaillent, les enfants sont scolarisés, un semblant de normalité s'est installé.

Qu'en sera-t-il demain pour elles ? Dans l'angoisse de la mauvaise nouvelle, toutes disent vouloir revenir et reconstruire leur pays et on peut croire à leur détermination.

Qu'en sera-t-il demain pour nous ? Notre unité et notre détermination survivront-elles à l'épreuve de la problématique énergétique, à son nécessaire partage, à son inéluctable et coûteuse raréfaction ?

\*\*\*\*\*

## **LA SOBRIETE A L'ECHELLE COMMUNALE**

C'est maintenant devenu une évidence aux conséquences palpables : le climat de notre planète se réchauffe. Ce constat, déjà ancien, a longtemps été fait par les franges écologistes militantes avec le risque de paraître le fruit d'élucubrations peu sérieuses loin de l'idée dominante (tous partis confondus) que seule la croissance infinie était source de bien-être.

Peu à peu de nombreux scientifiques de tous les pays ont mis en évidence des anomalies météorologiques à répétition qui ne pouvaient plus relever du simple aléa.

La sécheresse, les canicules et les incendies de cet été n'en sont qu'une des nombreuses manifestations auxquelles s'ajoute pour la première fois depuis plusieurs décennies des pénuries en eau potable dans plus d'une centaine de communes et des situations critiques dans la plupart des régions. Tout cela, contribue à une prise de conscience de l'urgence du problème. Là on se dit que ça va trop loin et que ça va trop vite.

Ce réchauffement est lié au développement de l'activité humaine depuis 200 ans à cause de l'émission de gaz à effet de serre en provenance de l'utilisation d'énergie fossile, le pétrole, le charbon et le gaz soit 80% de notre énergie. Ce dioxyde de carbone, pour l'essentiel, dont on sait qu'il est stable et s'installe de façon durable dans l'atmosphère, plusieurs milliers d'années. Il est impossible immédiatement de remplacer 80% de notre énergie d'origine fossile par de l'énergie renouvelable, cela demanderait un temps trop long et des investissements irréalisables.

Bien sûr et c'est là le problème comme il n'y a pas de solution miracle qui tombera du ciel, il n'y a que la somme de nos initiatives pour infléchir la tendance et on sent bien que cela ne se fera pas à habitudes de vie et de consommation constantes.

A notre échelle individuelle, une première action qui relève du bon sens est la sobriété qui a perdu sa connotation péjorative qu'elle avait il y a quelques années où seul le mot croissance avait droit de cité. Ce que l'on appelle aujourd'hui sobriété n'est jamais que le comportement normal de nos familles il y a seulement un demi-siècle de cela, avant la gabegie consommatrice mondialisée des trente dernières années. Le catalogue des comportements vertueux est connu, reste à l'appliquer. Un autre des avantages serait des budgets ménagers mieux maîtrisés. La commune, au même titre que chacun d'entre nous, ne peut que poursuivre dans cette voie.

Comment ? La commune depuis une dizaine d'années a entrepris un certain nombre d'actions :

- En diminuant sa consommation d'électricité : remplacement des lampes de l'éclairage public par des lampes basse consommation, modulation de l'intensité de l'éclairage public en cours de nuit, limitation de l'éclairage de la mairie et du clocher de l'église, en équipant la salle des fêtes et la mairie de chauffages économes (pompes à chaleur) et en améliorant leur isolation thermique par des huisseries performantes.
- En entretenant et privilégiant la réparation du matériel pour prolonger au maximum la durée de vie des machines et reculer tant faire se peut son remplacement.
- En surveillant les index des compteurs d'eau potable pour contribuer à épargner la ressource. En arrosant les fleurs avec l'eau du puits de l'école et en installant des plantes peu gourmandes en eau pour les massifs.
- En isolant les écoles et en changeant le mode de chauffage (chaudière à granulés de bois)
- En menant une réflexion sur l'utilisation des toitures de nos bâtiments publics par l'installation de panneaux photovoltaïques.

La sobriété ne reste qu'un premier pas, mais à la portée de la plupart d'entre nous, même si certains sont réduits à la sobriété par nécessité. Le grand enjeu qui nous dépasse à l'échelle individuelle est le grand basculement énergétique : remplacer l'énergie carbonée par l'énergie non carbonée, qui freinera le réchauffement climatique et évitera d'entraîner toute la population d'une sobriété consentie à une précarité subie.

Faut-il aller plus loin ? Dans l'intérêt général, il le faudra sûrement...

---

## L'ETAT CIVIL

---

### Décès

03 avril	GARDES (née SARRAZIN) Etiennette	née en 1943	Bel Air
17 avril	BEÏS Michel	né en 1936	Le Bourg
30 juin	BERGAMASCO Udino	né en 1944	Bel Air

### Naissances

LEBERON LOPEZ Jake	Bel Air
LAFLEUR Djenessa	Bonin
LONGO Lessyo	Le Bourg



---

## COMPTES RENDUS DE REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 JANVIER 2022

**Excusée :** Sandrine DZIURA

**Secrétaire de séance :** Michel LATRILLE

**Ouverture de crédits :** le maire expose la nécessité de payer des factures arrivées tardivement relatives à des travaux réalisés en 2021, concernant la section d'investissement. L'exercice comptable 2021 étant clôturé, il est possible de procéder par une ouverture de crédits en anticipation du Budget 2022, lequel ne pourra être voté que début avril.

Sont concernées :

- **L'opération « Voirie » :** 2000 € pour soldes des factures sur travaux des entreprises Eurovia et Marcon.
- **L'opération « Acquisition Matériel » :** 2000 € pour la facture d'achat de la cuve à gasoil.

Le conseil autorise ces deux ouvertures de crédit qui seront reprises dans le budget 2022.

**Rénovation Presbytère : Travaux complémentaires :** lors de la réunion préparatoire à l'ouverture du chantier, le maître d'œuvre a relevé la nécessité de modifier la fenêtre de la cuisine et d'y apporter une imposte fixe en partie basse. Cela génère une plus-value de 267,77 € ht sur le lot « Menuiserie ». Le conseil valide cet avenant et autorise le maire à signer le devis complémentaire.

**Questions diverses : Vœux municipalité** La date du 30 janvier ne peut être maintenue puisque toute cérémonie de ce type est interdite jusqu'à fin janvier. Dans l'attente de futures instructions gouvernementales, aucune autre date ne peut être prévue à ce jour.

La séance est levée à 19H30

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 FEVRIER 2022

**Excusé(e)s :** Clara. BIELLMANN - Sandrine VAYSSE – Gérard GAY – Bernard PLAT

**Secrétaire de séance :** Michel LATRILLE.

**Approbation des comptes rendus de réunion des 14 décembre 2021 et 11 janvier 2022 :**

Après lecture ces deux comptes rendus sont approuvés sans modification et à l'unanimité.

**Procédure adressage :** Le maire fait part de la rencontre du 14 février avec la représentante de La Poste et des récentes évolutions règlementaires concernant cette procédure :

- Révision de l'adressage obligatoire pour toutes les communes quelle que soit leur taille.
- Obligation de « Publication » et de « Certification » des fichiers des nouvelles adresses.
- Ouverture d'un site officiel «Mes adresses.data.gouv »

Ces évolutions génèrent une augmentation de 852,00 € ht, du coût de la prestation proposée par La Poste. Pour mémoire le devis initial s'élevait à 2 600,00€. Considérant la nécessité de sécuriser cette opération d'adressage, et donc l'intérêt de recourir aux services d'un professionnel, le conseil valide à l'unanimité cette révision tarifaire et charge le maire de mener les démarches nécessaires au lancement de cette opération.

**Convention relative à l’instruction des demandes d’urbanisme : dématérialisation et facturation :**

L’évolution du nombre de dossiers des autorisations d’urbanisme amène la Communauté de Communes à renforcer les effectifs du service instructeur. Afin de financer le fonctionnement de ce service, la CdC a voté la mise en place d’une tarification à l’acte dont le coût sera facturé aux communes ; parallèlement elle propose aux communes une convention de service définissant les charges des deux parties.

La grille tarifaire des principaux actes d’urbanisme est la suivante :

Certificat d’Urbanisme a	21,00 €	Certificat d’Urbanisme b	42,00 €
Déclaration Préalable	73,50 €	Permis d’Aménager	157,50 €
Permis de Construire	105,00 €	Permis de démolir	84,00 €

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention et des modalités de transmission et d’instruction des actes par voie dématérialisée, le conseil autorise le maire à la signer et à prendre toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre.

**Travaux salle communale : remplacement des Bandeaux et de l’Eclairage :** Dans le cadre de l’opération de rénovation énergétique de la salle communale, le maire propose le remplacement de l’éclairage intérieur et des luminaires extérieurs par des appareils à LED. Le devis du Comptoir des Lumières s’élève à 1 802,00 € ht.

**Bandeaux d’avant toit :** le devis de l’entreprise CATHALOT pour le remplacement des bandeaux en mauvais état - principalement côté sud et ouest – s’élève à 924,00 € ht.

Le conseil valide ces deux devis pour lesquels les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Il reste à venir le devis de fourniture et de pose d’un habillage de protection sur la totalité des bandeaux.

**Convention entre le SDIS et les Communes pour le contrôle des Points d’Eau Incendie :**

Cette convention arrivant à échéance, le SDIS propose son renouvellement pour une durée d’un an renouvelable 2 fois. Le conseil valide ce renouvellement.

**Présentation des Comptes Administratifs 2021 :** le maire explique que la Trésorerie n’a pas encore transmis les Comptes de Gestion, et qu’il n’est donc pas possible de voter les Comptes Administratifs. Ce vote ne pourra intervenir que lors de la prochaine réunion, mais il propose de prendre connaissance des résultats de l’année 2021.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>BUDGET ANNEXE</b>	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses	275043,39	402 536,72	2 836,55
Recettes	355 273,94	353 894,11	4 800,00
<b>Résultat 2021</b>	<b>80 230,55</b>	<b>- 48 642,61</b>	<b>1 963,45</b>
Report N-1	178 760,22	- 19 691,77	18 984,54
<b>Résultat cumulé + 258 990,77</b>	<b>Déficit - 68 334,38</b>		<b>20 947,99</b>
<b>Excédent Global de clôture</b>			<b>190 656,33</b>
Restes A Réaliser Dépenses	155 932,03	Pas d’Investissement	
Restes A Réaliser Recettes	56 247,64		
Besoin de financement	168 018,77		
<b>A reporter au Budget 2022</b>	<b>90 971,94</b>	<b>A reporter</b>	<b>20 947,99</b>

La séance est levée à 21h28.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 MARS 2022

**Excusé(e)s :** Clara BIELLMANN

**Secrétaire de séance :** Sandrine VAYSSE -

**Approbation du compte rendu de la réunion du 15 Février 2022 :** après lecture ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

**Elections : organisation des bureaux de vote :** le maire rappelle les dates des élections présidentielles -10/24 avril - et législatives -12/19 juin - Il propose la répartition sur 3 plages horaires des présences pour la tenue du bureau de vote. Les tableaux de présence sont complétés en fonction des disponibilités de chacun. Si l'évolution de la situation sanitaire s'avérait trop défavorable, le bureau de vote pourrait être délocalisé à la salle des fêtes.

**Approbation du Compte de Gestion 2021 :** le maire rappelle les résultats du Compte Administratif 2021 qui a été présenté lors de la précédente réunion.

	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>BUDGET ANNEXE</b>
	Fonctionnement	Investissement	
Fonctionnement			
Résultat de l'exercice	80 230.55	- 48 642.61	1 963.45
Report N-1	178 760.22	- 19 691.77	18 984.54
Résultat cumulé	+ 258 990.71	Déficit -68 334.38	20947.99
Excédent Global de clôture	190 656.33		20 947.99

Le Compte de Gestion établi par la Trésorerie présentant des résultats strictement identiques est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

**Vote du Compte Administratif 2021 :** après présentation des données définitives des Comptes Administratifs, le maire propose au conseil de se prononcer sur ces résultats et quitte la salle. Sous la présidence de Gérard GAY, doyen de l'assemblée, le conseil valide à l'unanimité les Comptes Administratifs du Budget Principal et du Budget Annexe de l'exercice 2021.

**Affectation du résultat :** avant report des résultats dans l'exercice 2022, il s'avère nécessaire de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 168 018.77 €, dont 68 334.38 € pour le déficit de cette section, et 99 684.39 € au titre du solde négatif des Restes à Réaliser. En conséquence, les résultats à reporter en section de fonctionnement ressortent à :

90 971.94 € pour le budget principal et 20 947.99 € pour le budget annexe.

Le conseil valide à l'unanimité cette affectation de résultat.

**Vote des subventions 2022 aux associations :** le maire propose de budgétiser les subventions suivantes :

ACCA	800,00 €
COMITE DES FETES	800.00 €
FNACA	50.00 €

et précise que concernant le MSTL, il prendra contact avec la présidente afin d'évaluer le besoin de cette association.

Ces propositions de subvention sont validées à l'unanimité, hormis pour celle concernant le Comité des Fêtes pour laquelle B. PLAT, trésorier de cette association, n'a pas pris part au vote.

**Préparation du Budget 2022 - Réunion de la Commission Finances** : afin de préparer le Budget Prévisionnel 2022, le maire propose de réunir la Commission finances le mardi 29 mars.

**Voirie communautaire n°2 (demande du service voirie de la CdC)** : cette voie subit une accélération de la dégradation de ses accotements. Ce phénomène résulte de la nature des véhicules empruntant cette route, de l'évolution des pratiques des usagers, mais également d'un détournement de flux lié à la fermeture du pont du Rouergue et accentué par l'existence de ralentisseurs dans la traversée du bourg. Au vu de ce constat, la CdC gestionnaire de cette voirie, demande des propositions visant à sa préservation. Après analyse des causes, et réflexion sur les mesures conservatoires possibles, il est décidé de proposer :

- le maintien de la limitation de tonnage à 7,5 T.
- la création d'un sens unique de circulation du Bourg vers l'intersection de Biot.
- l'étude d'un aménagement permettant de limiter la vitesse sur cette portion de voie.

**Questions et informations diverses : Populations déplacées d'Ukraine :**

**Accueil et hébergement** : suite à la diffusion du courrier de la Préfète concernant les possibilités d'accueil, plusieurs familles se sont manifestées offrant une capacité d'hébergement de 12 personnes sur la commune.

**Collecte de fonds** : si la Communauté de Communes met en place un fonds solidaire avec la participation de toutes les communes, le conseil décide d'une participation communale à hauteur de 500 € (soit 1 € /hab.). Pour l'ensemble du territoire de la CdC, ce fonds pourrait ainsi réunir une somme d'environ 25 000 €.

La séance est levée à 21h22.

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2022

**Excusée** : Sandrine DZIURA

**Secrétaire de séance** : Gérard GAY

**Approbation du compte rendu de la réunion du 16 Mars 2022** : après lecture ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

**Vote des taux des taxes directes locales 2022** : Le maire rappelle que les taxes locales sont les seules recettes qui découlent d'une décision municipale. L'état prévisionnel transmis par la DRFIP annonce une recette globale de 131 099 €, soit :

113 921 € de Foncier Bâti - 10 421 € de foncier Non Bâti - 8 717 € d'allocations compensatrices.

Le maire propose de ne pas faire évoluer ces taxes et de maintenir les taux de 35,96% pour le Foncier Bâti et 57,48% pour le Foncier Non Bâti. Le conseil valide à l'unanimité.



**Vote du Budget Principal 2022** : E. GIL présente les principaux postes de dépenses et recettes de fonctionnement. Les montants par chapitre sont globalement équivalents à 2021. Le total des opérations réelles s'élève à 320 850,69 € et après virement à la section d'investissement, ce budget de fonctionnement est équilibré à 411 490,30 € en dépenses et recettes.

En Investissement, les principales opérations en cours et à venir concernent :

Le logement du presbytère	44 383,54 €
Le logement communal	15 738,50 €
La salle communale	19 666,63 €
Le défibrillateur	1 986,23 €
La Voirie (estimation)	4 000,00 €
L'adressage (estimation)	10 000,00 €

Les principales recettes d'investissement sont :

- Le FCTVA	10 378,00 €
- La subvention DSIL Presbytère	18 516,50 €
- Le FDAEC	15 167,00 €
- La Subvention DSIL salle communale	37 731,14 €
- La Subvention DETR salle communale	22 638,68 €
- Le virement de section de fonctionnement	90 639,52 €

Globalement la section d'Investissement est équilibrée à 363 089,20 €.

**Vote du Budget Annexe multiple rural 2022** : après reprise de l'excédent de N-1 et intégration de la recette prévisionnelle du loyer, ce budget est équilibré à 25 747,99 € en fonctionnement. Il ne prévoit pas de dépense d'investissement.

Soumis au vote, ces deux budgets sont adoptés à l'unanimité.

**FDAEC 2022** : Il convient de décider de l'affectation du montant de ce fonds attribué par le département, qui doit être fléché sur une opération d'investissement et dont le montant 2022 pour notre commune est de 15 167,00 €.

Le conseil décide d'affecter 8 167,00 € à l'opération « Salle Communale » et 7 000 € à l'opération « Adressage ».

**Questions et informations diverses :**

**Modification des contrats de fourniture d'électricité** : l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité concerne tous les points desservis par une puissance d'au moins 36 KVA. La salle communale est susceptible d'être concernée. Or depuis le remplacement du système de chauffage, le besoin est peut-être désormais moins important qu'auparavant ; aussi La Régie viendra tester la puissance réellement nécessaire sur ce site.

**Fonds de Concours de la CdC** : la CdC a mis en place au début de l'actuel mandat, un fonds de concours de 10 000 € pour chaque commune à affecter à une opération d'investissement. Ce fonds est réparti par tranches annuelles de 70 K€ sur les 6 ans du mandat. La commune devra se positionner sur un projet éligible à cette aide.

La séance est levée à 21h00.

## LES INFOS PRATIQUES

<p style="text-align: center;"><b>MAIRIE</b></p> <p>Mardi de 15h30 à 18h00 Samedi de 9h00 à 11h30</p> <p><a href="mailto:mairie@loupiacdelareole.fr">mairie@loupiacdelareole.fr</a></p> <p><a href="http://www.loupiacdelareole.fr">www.loupiacdelareole.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>ECOLES</b></p> <p>Fontet ☎ 05.56.71.03.63 Hure ☎ 05.56.61.10.00 Loupiac ☎ 05.56.61.14.99</p> <p>Inscriptions, Renseignements Transport, cantine et accueil périscolaire</p> <p><a href="mailto:contactsivos@orange.fr">contactsivos@orange.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>MEDIATHEQUE</b></p> <p>Mardi de 14h30 à 18h00 Samedi de 9h30 à 12h00 ☎ 05.56.61.40.96</p> <p><a href="mailto:bibliotheque@loupiacdelareole.fr">bibliotheque@loupiacdelareole.fr</a></p>
<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> 81, rue A. Caduc – La Réole ☎ 05.56.71.71.55 <a href="http://www.reolaisensudgironde.fr">www.reolaisensudgironde.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>FRANCE SERVICES</b> Accueil de service public (CAF, CARSAT...) Dans les locaux de la CdC 81, rue A. Caduc – La Réole Ouvert du lundi au vendredi ☎ 05.56.71.71.55</p>	<p><b>MISSION LOCALE Sud Gironde</b> Antenne de La Réole 10, rue des Jacobins – La Réole ☎ 05.56.71.23.43</p>
<p><b>REGIE D'ELECTRICITE</b> ZA du Bois Majou - Aillas ☎ 05.56.71.04.50</p>	<p style="text-align: center;"><b>VEOLIA EAU</b> 3, Bonin Sud – Loupiac de la Réole ☎ 05.61.80.09.02</p>	<p><b>Syndicat Eau et Assainissement</b> 3, Bonin Sud – Loupiac de la Réole ☎ 05.56.71.83.94</p>
<p style="text-align: center;"><b>SIPHEM</b> <b>Maison de l'Habitat et de l'Energie</b> 47 av. du Général de Gaulle Gironde Sur Dropt ☎ 05.56.61.20.75 <a href="http://www.siphem.fr">www.siphem.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>ECOLE DE MUSIQUE</b> 11, rue des Menuts – La Réole ☎ 05.56.71.05.50 <a href="mailto:ecolemusique@reolaisensudgironde.fr">ecolemusique@reolaisensudgironde.fr</a></p> <p>-----</p>	<p style="text-align: center;"><b>CLIC</b> <b>Comité Local d'Information et de Coordination</b>  <b>Centre Hospitalier de La Réole</b> ☎ 05.56.61.53.10</p>
<p><b>USTOM - Ordures Ménagères</b> ☎ 05.56.61.46.27 <a href="mailto:contact@ustom33.org">contact@ustom33.org</a> <a href="http://www.ustom33.org">www.ustom33.org</a></p> <p><b>Demande de bac ou Remplacement</b> Adressez-vous à la Mairie</p> <p>-----</p> <p style="text-align: center;"><b>DECHETTERIE</b> Rue A. Citroën – La Réole Du mardi au samedi ☎ 05.56.71.27.17</p>	<p style="text-align: center;"><b>CENTRE DE LOISIRS</b> Chemin de Peyrefitte – La Réole ☎ 05.56.61.03.59 <a href="mailto:alsh-lareole@reolaisensudgironde.fr">alsh-lareole@reolaisensudgironde.fr</a></p> <p>-----</p> <p style="text-align: center;"><b>RELAIS PETITE ENFANCE</b> <b>Multi Accueil</b> <b>Lieu Accueil Enfants Parents</b> ☎ 05.56.61.21.31 <a href="mailto:rpe@reolaisensudgironde.fr">rpe@reolaisensudgironde.fr</a></p> <p>-----</p>	<p style="text-align: center;"><b>L'infos'Jeunes</b> <b>Point Rencontre Jeunes</b> Rue des Jacobins – La Réole ☎ 06.15.25.65.46 <a href="mailto:infojeunes@reolaisensudgironde.fr">infojeunes@reolaisensudgironde.fr</a></p> <p>-----</p> <p style="text-align: center;"><b>ESPACE ADO'S</b> 9 rue des Jacobins - La Réole Tous les mercredis et les vacances scolaires ☎ 06.32.93.07.11 <a href="mailto:espaceados@reolaisensudgironde.fr">espaceados@reolaisensudgironde.fr</a></p>